



DIRECTION GENERALE DU BUDGET
ET DES FINANCES

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 15 OCT. 2024

N° 2186 /MFB/DGBF/DAS-aach

**LETTRE CIRCULAIRE RELATIVE A LA CLÔTURE
DES OPERATIONS BUDGETAIRES DES
REPRESENTATIONS NATIONALES A L'ETRANGER
AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

/-)

Messieurs les Ordonnateurs des postes diplomatiques ;
Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la
Comptabilité Publique ;
Monsieur le Directeur de l'Administration du Système
d'Exécution Budgétaire ;
Monsieur le Directeur des Systèmes d'Information
Budgétaire ;
Monsieur le Directeur du Budget de l'Etat ;
Monsieur le Directeur des Dépenses Centralisées
de l'Etat et de la Comptabilité des Matières ;
Monsieur le Directeur de la Solde ;
Monsieur le Responsable du Programme Bilatéral du
Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères de
l'Intégration Africaine et de la Diaspora ;
Monsieur le Responsable du Programme Multilatéral du
Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères de
l'Intégration Africaine et de la Diaspora ;
Mesdames et Messieurs les Gestionnaires de crédits ;
Mesdames et Messieurs les Payeurs.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer des délais et dispositions arrêtés pour la
clôture des opérations budgétaires de l'Etat, **au titre de l'exercice 2024.**



A. ENGAGEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES

La première validation des engagements-liquidations par les Ordonnateurs des dépenses des Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) y compris les dépenses de personnel sera arrêtée le **vendredi 13 décembre 2024 en fin de journée**. Les engagements-liquidations non validés par les Ordonnateurs secondaires à cette date seront annulés.

B. ORDONNANCEMENT DES DEPENSES

Le visa du projet de mandat de paiement par le Contrôleur Financier sera arrêté le **vendredi 20 décembre 2024 en fin de journée**. Les projets de mandat de paiement non visés par le Contrôleur Financier à cette date, ne pourront plus être validés.

Les Ordonnancements (validation et transmission électronique et physique du mandat au comptable assignataire) seront arrêtés le **jeudi 26 décembre 2024 en fin de journée**.

Les mandats non transmis par les Ordonnateurs aux comptables à cette date, ne pourront plus poursuivre leur traitement.

C. PRISE EN CHARGE DES MANDATS PAR LES COMPTABLES ASSIGNATAIRES

Les prises en charge des mandats de paiement de toutes les dépenses de l'exercice 2024, seront arrêtées le **mardi 31 décembre 2024 en fin de journée**.

A cette date, les mandats de paiement concernés qui n'auraient pas fait l'objet de prise en charge, seront annulés, ainsi que les crédits de paiement correspondants. **Les liquidations, les engagements et les crédits correspondants à ces dépenses seront également annulés. Les dépenses concernées devront faire l'objet de nouveaux engagements, liquidations, mandatements et prises en charge prioritairement sur le budget 2025.**

D. DATES LIMITE DE RECEPTION DES DECISIONS ET ARRÊTES

En conséquence de ce qui précède, la date limite de réception des demandes de modification budgétaire en vue de la prise d'un arrêté à la signature du Ministre des Finances et du Budget est fixée au **jeudi 14 novembre 2024** au plus tard et les décisions et arrêtés à la signature des Ordonnateurs des postes diplomatiques le **vendredi 6 décembre 2024**, conformément à la lettre de mise en place du budget 2024. *af*

Pièce jointe : Chronogramme des dates d'arrêt des opérations budgétaires des RNE de l'exercice 2024

Ampliations :

- CAB/PM
- CAB/MFB
- CAB/MAEIAIE
- CAB/Ministère d'Etat, Ministère de la Défense
- DGBF/ Toutes les directions



TRAORE Seydou





DIRECTION GENERALE DU BUDGET
ET DES FINANCES

LE DIRECTEUR GENERAL

CHRONOGRAMME DES DATES D'ARRÊT DES OPERATIONS BUDGETAIRES DES RNE DE L'EXERCICE 2024

NATURE DE L'OPERATION	NATURE DE LA DEPENSE	DATES D'ARRET DES OPERATIONS	
ENGAGEMENT (Engagement / Liquidation)	Toutes natures et catégories de dépenses	<i>Première validation par l'Ordonnateur</i>	
	De l'Engagement à la prise en charge par le Comptable	<i>vendredi 13 décembre 2024</i>	
ORDONNANCEMENT	Toutes natures et catégories de dépenses	<i>Visa du CF sur les mandats</i>	<i>Revalidation par l'Ordonnateur</i>
		<i>vendredi 20 décembre 2024</i>	<i>jeudi 26 décembre 2024</i>
PRISE EN CHARGE DES MANDATS	Toutes natures et catégories de dépenses	<i>mardi 31 décembre 2024</i>	

d